



## Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi dix-neuf juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

### Délibération n°39-2025-06-26

#### Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, , M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Bruno LEDUC, M. Raymond LEJOSNE, , M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, , Mme Annick POCHET, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, , M. Alain LOUVET, , M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

#### Pouvoirs :

M. Marc DENAVAUT à M. Etienne MAES  
M. Ludovic DUTRIAUX à M. Raymond LEJOSNE  
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Nathalie TELLIER à Monsieur Bruno LEDUC  
Mme Chantal TERNISIEN à M. Michel SERGENT  
M. Christophe COUSIN à M. Claude PRUDHOMME  
Mme Cristina BASTIDE à Christophe DOUCHAIN

#### Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

#### Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE  
Mme Nicole DARQUES  
M. Guy LAMBERT  
M. Jean-Claude RETAUX  
M. Grégory SMERCK  
M. Alain MAQUIGHEN  
Mme Maryse BEAUSSE  
Mme Fabienne FOURRIER

#### Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

#### Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	34
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	8
Absents	1
Nombre de votes	43

## Délibération n°39-2025-06-26

### **Objet : autopartage et électromobilité : nouvelle grille tarifaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes de Desvres-Samer la compétence mobilité,

Vu la décision du bureau communautaire en date du 03 mars 2022 attribuant le lot n°2 « fourniture, installation, maintenance et supervision de bornes de recharge de véhicules électriques destinés à l'autopartage » du marché pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la supervision de bornes de recharge de véhicule électrique et de bornes de recherches destinées à l'autopartage à la société CITEOS,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2022 définissant les tarifs proposés pour l'autopartage et l'électromobilité,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 autorisant le Président à mettre en œuvre des opérations promotionnelles tendant à réduire les tarifs unitaires à des périodes strictement délimitées,

Vu la Commission Environnement, Gestion des eaux, Maison du cheval, Enjeux agricoles, Energies renouvelables en date du 22 Avril 2025,

Considérant les nombreux problèmes rencontrés avec CLEM, sous-traitant de Citéos, pour la plate-forme de gestion des bornes et de l'autopartage,  
Un travail a été réalisé pour changer de prestataire en parallèle avec Citéos, titulaire du marché pour trouver une solution adaptée à nos besoins. Une nouvelle organisation va être mise en place :

- Electromobilité : Citéos va le gérer en direct avec ID : 062-200018083-20250626-D3920250626-DE
- Autopartage : Citéos va travailler avec Citiz. Le système semble beaucoup plus simple. Plus de boîtes à clés (elles seront dans la boîte à gants), la porte s'ouvrira avec un smartphone. Les personnes devront s'inscrire chez ce nouvel opérateur.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire :

Electromobilité	0,4€/Kwh + 2€ au-delà de la 4 <sup>ème</sup> heure (sauf de 22h00 à 07h00)
Autopartage	2€ de l'heure
	Frais d'inscription annuels : 10€/an
	Frais de franchise à la charge du locataire en cas d'accident

**- Les points au règlement :**

- Disponibilité des véhicules 24h/24H (sous réserve d'un temps de recharge post réservation)
- Impossibilité d'avoir plus de trois réservations d'avance
- Pas de réservation supérieure en temps à 18h consécutives
- Les demandes spécifiques seront étudiées au cas par cas après dépôt d'un dossier

**Approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré à Desvres, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

